



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 SEPTEMBRE 2021

05160 PONTIS
Tel : 04.92.44.26.94
mairiedepontis@wanadoo.fr
www.pontis.fr

- Monsieur le Maire ouvre la séance à **19h41** et constate que le quorum est atteint.
- Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil SARRAZIN Christian est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.
- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26 juillet 2021.

Présents : Messieurs, FLUCHERE Frédéric, SARRAZIN Christian, GINESTET Jean, IMBERT Jean-Claude, FERDINAND Jean-Marie.

Absents excusés : Madame BOQUELET Camille.

Secrétaire de séance : Monsieur Conseil SARRAZIN Christian.

2021-38

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE PONCON : Label Pays d'Art et d'Histoire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment à son article L5211-17 et L5214-1 à L5214-29, relatifs aux modifications de prise de compétence des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté Préfectoral n°05-2018-12-21-007 du 21/12/2018 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon ;

Vu le Conseil d'Administration de l'Association Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance du 09 Avril 2021

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 29 juin 2021.

Vu la délibération de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon n°2021/118 du 07 juillet 2021, actant la modification des statuts de la Communauté de commune Serre-Ponçon ; notamment l'article 9 des compétences facultatives concernant la compétence « culture ».

Monsieur le Maire,

EXPOSE aux membres du conseil municipal que le conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon, s'est prononcé lors de la séance du 07 juillet 2021, pour la reprise de « l'organisation et de la gestion du label Pays d'Art et d'Histoire » en lieu et place de l'Association Pays SUD. Cette modification de compétence entraîne de fait une modification de ses statuts.

DEMANDE aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le principe de ce transfert de compétence.

Où cet exposé et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPOUVE** la modification du « paragraphe B- Compétences facultatives / 9-culture » des statuts de la Communauté de commune Serre-Ponçon comme suit :
 - B/ COMPETENCES FACULTATIVES
 - 9 - CULTURE

Modification de la compétence facultative suivante :

« Organisation et gestion du label Pays d'Art et d'Histoire, et de toutes missions visant à l'obtenir, le conserver ou le renouveler, dispositif spécifique encadré par les préconisations du ministère de la Culture »

- **INDIQUE** que l'exercice de cette compétence par la Communauté de Communes prendra effet à compter de la date à laquelle le représentant de l'Etat dans le Département arrêtera les nouveaux statuts de la CCSP ;

2021-40

OBJET : ENFOUISSEMENT DU RESEAU TELEPHONIQUE QUARTIER DE LA MAIRIE ET CREATION D'UN RESEAU D'EAU DANS LA FORÊT ST CANIS annule et remplace la délibération 2021-30

Monsieur le Maire,

RAPPELLE aux membres du Conseil Municipal que dans la réalisation ces travaux d'enfouissement du réseau de téléphonie en coordination avec l'enfouissement du réseau électrique et de l'extension du réseau d'eau dans la forêt St Canis, le coût prévisionnel de l'opération se décompose comme suit :

Opération n°67 sur le budget de la commune.

4 389,70€ HT participation au SDE04 en 3 annuités égales est à inscrire au budget

Une demande de subvention FODAC de 70% a été déposée soit un autofinancement de 1 316,91€.

Opération n° 10006 sur le budget SEA

5 624,00€ HT est à inscrire au budget SEA

Une demande de subvention au service eau et énergie du Département 04 de 30% a été déposée soit un autofinancement de 3 924,00€.

DIT qu'il est opportun de réaliser ces travaux, d'amélioration et d'embellissement d'un côté et de sécurité au sein de la forêt de St Canis d'un autre côté.

Où cet exposé et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** à signer ces devis ainsi que tous les documents afférents à cette affaire.
- **DIT** que les travaux pourront commencer lorsque la subvention sera accordée.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets communal et SEA 2021.

2021-39

OBJET : MODIFICATION DU BUDGET DE L'EAU- CREATION D'UNE NOUVELLE OPERATION.

Le Maire,

EXPOSE aux membres du Conseil Municipal que suite à la réalisation des travaux d'enfouissement du réseau téléphonie en coordination avec l'enfouissement du réseau électrique sur le hameau de l'église et d'étendre le réseau d'eau dans la forêt de St Canis. Cette partie des travaux est une opération qui en résulte du budget de l'eau et non du budget de la commune.

DEMANDE de créer une nouvelle opération.

DEMANDE de procéder à la modification du budget

INVESTISSEMENT					
Section	Chap.	Compte	Compte	NATURE	MONTANT
Dépenses	23	2313	10004	Immobilisation corporelle en cours /construction	-6 748,80€
Dépenses	23	61524	10006	Extension réseau d'eau communale	+6748,80€

Où cet exposé et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la Décision Modificative N°1 du budget SEA

2021-41

OBJET : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET DE LA COMMUNE N°2.

Le Maire,

EXPOSE aux membres du Conseil Municipal que suite à un manque de crédit sur certains articles, il convient d'effectuer un virement de crédit pour l'équilibre du budget de la commune :

FONCTIONNEMENT				
Section	Chap.	Compte	NATURE	MONTANT
Dépenses	011	615232	<i>Réseaux</i>	-3 822,00€
Dépenses	011	61524	<i>Bois et forêt</i>	-3 827,00€
Dépenses	011	60623	<i>Alimentation</i>	+6 000,00€
Dépenses	011	60633	<i>Fournitures de voirie</i>	+ 300,00€
Dépenses	011	615231	<i>Voiries</i>	+810,00€
Dépenses	011	6182	<i>Documentation</i>	+80,00€
Dépenses	011	627	<i>Services bancaires</i>	+106,00€
Dépenses	011	65548	<i>Autres contributions</i>	+3,00€
Dépenses	011	6574	<i>Subvention aux associations etc..</i>	+350,00€
Dépenses	011	6226	<i>Honoraires</i>	-363,00€
Dépenses	012	6332	<i>Cotisation Fnal</i>	+32,00€
Dépenses	012	6336	<i>Cotisation CDG</i>	+50,00€
Dépenses	012	6413	<i>Personnel non titulaire</i>	+281,00€

Où cet exposé et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la Décision Modificative N°2 du budget de la commune

2021-42

OBJET : PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORT.

Monsieur le Maire,

RAPPELLE aux membres du Conseil Municipal que depuis que la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur a pris la responsabilité du transport scolaire, une participation avait été demandée aux familles.

Pour l'année scolaire 2021/2022, les familles devront régler 90€ ou 45 € (selon le quotient familial) par enfant, lors de l'inscription en ligne sur le site de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur.

DIT qu'il y a 11 enfants inscrits au groupement scolaire de Savines-le-Lac, 1 enfants inscrits au collège d'Embrun pour l'année scolaire 2021/2022 et 1 l'école de Puy Sanières.

PROPOSE aux membres du Conseil Municipal de participer aux frais liés aux transports scolaires à la hauteur de 20€ par enfant.

Ouï cet exposé et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** d'effectuer le remboursement de 20€ par enfant inscrit aux transports scolaires sur justificatif de paiement.
- **DIT** que les crédits nécessaires à cette dépense sont prévus à l'article 6574 du Budget Primitif

2021-43

OBJET : PARTICIPATION AUX FRAIS DE CANTINE.

Monsieur le Maire,

PROPOSE aux membres du Conseil Municipal de prendre en charge sur le budget de la Commune une participation de 50 % des frais de cantine pour les enfants de la commune scolarisés au groupe scolaire de Savines le lac et Puy Sanières et le collège d'embrun sur présentation du bordereau de situation acquitté.

Ouï cet exposé et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** cette prise en charge de 50 % des frais de cantine scolaire pour l'année scolaire 2021/2022

Levée de la séance 20h40

Questions diverses :

-Le projet d'adressage :

Le plan par hameau a été envoyé à tous les Pontissois, ils ont quelques jours pour faire une nouvelle.

-Point financier sur le musée :

L'ensemble des conseillers et à l'unanimité font part du très bon travail qui a été fait durant ces deux mois d'été. Une animation positive au sein de la place du village à permis aux touristes ainsi qu'aux Pontissois de prendre un moment de détente dans notre commune.

Merci à Ghyslaine et Brigitte pour dynamisme, leur convivialité et leur efficacité. Nous espérons quelles seront encore parmi nous l'année prochaine

Résultat

	<u>2020</u>	<u>2021</u>
Alimentation	1 445€	6 300€
Salaires	8 102€	10 028€
Total des dépenses	9 547€	16 328€

	<u>2020</u>	<u>2021</u>
Total des recettes	2 886€	14 010€
Différence dépenses et recettes	-6 661€	-2 318€
Subvention Com Com	1 000€	1 000€
Résultat pour l'année	-5 669€	-1 318€

-Périmètre de sécurité des captages :

Monsieur le Maire informe les conseillers que Madame la Préfète nous a parvenu un projet de déclaration d'utilité publique (DUP). Un commissaire enquêteur a été nommé et sera présent en mairie les mardis 5 et 19 octobre de 9h à 13h et les jeudis 14 et 28 octobre de 13h à 16h.